



10



Mgr A. Deschamps,
Archevêché, Montréal.

La VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES
NATIONAUX

Aidez les Syndicats Catholiques

Exigez l'étiquette syndicale

Demandez notre main d'oeuvre
pour construction et
réparation

Encouragez nos annonceurs

Aidez nos propriétaires de taxis
TAXI MODERNE
CH. 1171

SOMMAIRE

Ce que l'Etat devrait faire	1
A travers la Vie Syndicale	3
Bulletin du Bureau Confédéral	9
Au Conseil Central (droit de vote)	11
Fête aux Trois-Rivières	13
L'Union entre les Syndicats et l'U.C.C.	15
Les ouvriers et la loi	15
La semaine de 40 heures: au Cercle Léon XIII	17
Le tarif et l'industrie de la chaussure ..	19
Une initiative nécessaire	20

British Consols

Grands Concours de Hockey à Double Portée

\$395.00

125 PRIX EN ARGENT
PAR SEMAINE

1er Prix \$130 - 2e Prix \$25
3 Prix de \$10 - 15 Prix de \$5
30 Prix de \$2 - 75 Prix de \$1

\$2,000.00

128 PRIX EN ARGENT
POUR LA SAISON

1er PRIX \$1,000
2e Prix \$250 - 3e Prix \$100
5 Prix de \$10 - 120 Prix de \$5

UNE ADDITION CONSIDERABLE AUX MILLIERS DE DOLLARS DEJA DISTRIBUES EN PRIX LORS DE NOS PRECEDENTS CONCOURS HEBDOMADAIRES DE HOCKEY.

L'Offre des Prix Doubles dans les Concours Hebdomadaires est Maintenu

FAITES D'UNE PIERRE DEUX COUPS

Un Seul Devant
de paquet de Cigarettes ou de
Tabac à Cigarettes British Consols

PORTANT PARTIE
DU TIMBRE
D'ACCISE

**Requis avec la formule
double de participation**

Vous pouvez vous procurer des formules de participation contenant toutes les règles du Concours et la cédule des parties de la N. H. L. chez votre marchand. Faites-en provision.

SCORES DE LA SEMAINE

CONCOURS DE HOCKEY BRITISH CONSOLS

Mon estimation des points comptés par les équipes de la National Hockey League, au cours de la semaine se terminant samedi le

est:

BOSTON	
CANADIENS	
TORONTO	
CHICAGO	
RANGERS	
MAROONS	
DETROIT	
AMERICANS	
OTTAWA	
TOTAL	

A ETRE IN-
DIQUE.

NOM

ADRESSE

SCORES DE LA SAISON

CONCOURS DE HOCKEY BRITISH CONSOLS

(Nul après le 14 mars 1933)

Mon estimation des points comptés au cours de la saison 1932-1933 est: Total des points comptés par chaque équipe, cette saison, à date du 7 janvier 1933.

BOSTON	50
CANADIENS	33
TORONTO	42
CHICAGO	34
RANGERS	57
MAROONS	47
DETROIT	57
AMERICANS	33
OTTAWA	29

TOTAL

A ETRE
REPLI

NOM

ADRESSE

AVIS

Ces formules doivent être séparées et le nom et adresse du concurrent indiqués sur chaque partie

AVIS

Adressez Casier Postale 336, "Concours de Hockey British Consols", Montréal.

LA VIE SYNDICALE

Organe des Syndicats Catholiques Nationaux

Rédaction et administration : 1231, rue De Montigny Est, Montréal. — Téléphone : FRontenac 2165

Vol. XII

MONTRÉAL, FÉVRIER 1933

No 1

CE QUE L'ETAT DEVRAIT FAIRE...

Modifier sa politique — Adopter de nouvelles lois ouvrières.

Nombre de personnes et d'institutions s'effraient du progrès du communisme dans notre pays et particulièrement à Montréal. Aussi recommandent-elles au Gouvernement, chaque fois que l'occasion se présente, de passer des mesures pour défendre les assemblées communistes et incarcérer tous les chefs de ce parti.

Nous ne nions pas que cette méthode puisse avoir une certaine efficacité, mais nous croyons que nos gouvernements pourraient obtenir de meilleurs résultats par d'autres moyens, à savoir par un changement de politique envers les corps organisés et par l'adoption de nouvelles lois ouvrières.

a) MODIFICATION DANS SA POLITIQUE

Jusqu'à date nos gouvernements n'ont pas toujours donné leurs faveurs, en ce qui concerne le travail du moins, à ceux qui méritent davantage, et ne se sont pas souciés de donner leur appui aux ouvriers qui peuvent leur prêter main-forte dans leur lutte contre les ennemis de l'ordre.

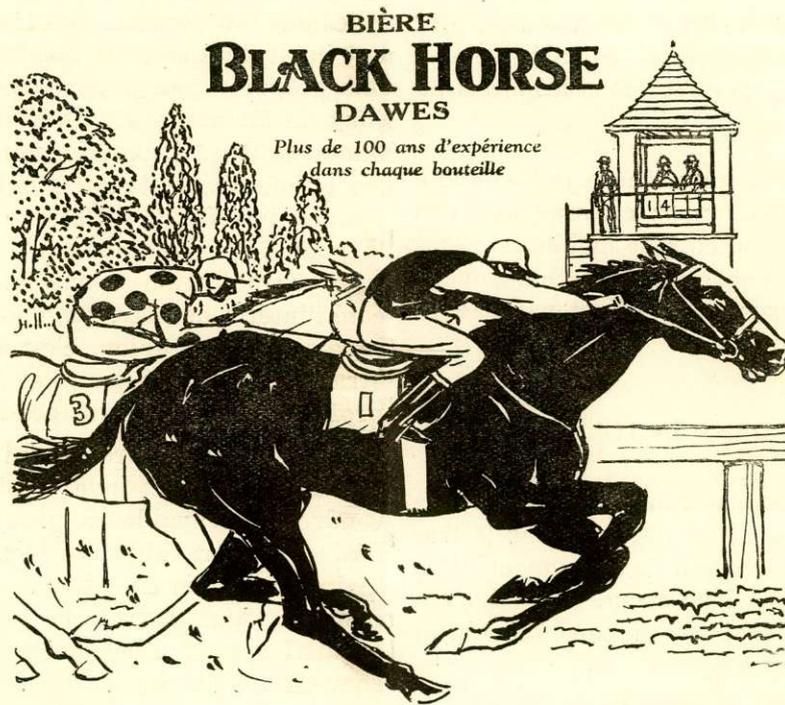
Ces ouvriers, ce ne sont pas les non-syndiqués ou les non-unionistes. Le travailleur isolé, en effet, ne constituera jamais une force; et jamais un gouvernement ne pourra connaître ses convictions. En donnant protection à un travailleur quelconque, l'Etat peut aussi bien porter secours à un révolutionnaire qu'à un honnête citoyen.

Ceux qui peuvent vraiment aider l'Etat, ce sont des travailleurs groupés dans des unions ouvrières dirigées par des principes chrétiens. Ceux-là peuvent faire plus en faveur de l'ordre établi que les corps de polices les mieux disciplinés... en qui, pourtant, certaines de nos grandes institutions patriotiques et nationales mettent une si entière confiance. De tels syndicats ouvriers peuvent, tout au moins, aider considérablement l'action de la gendarmerie en maintenant la conscience dans ceux que la misère pousse trop souvent à la révolte.

Pour qu'une union puisse vraiment coopérer avec l'Etat, il faut qu'elle soit nationale. Les organisations ouvrières non-nationales présentent un double danger. Elles ont fait perdre à nos travailleurs leur fierté, les ont habitués à se faire conduire par l'étranger et les ont préparés peu à peu à accepter, tôt ou tard, le joug de Moscou tout aussi bien que celui de la république voisine. L'expérience nous a encore révélé que les unions non-nationales ont fait passer au second plan les intérêts de la nation; des faits nombreux sont là pour démontrer que les ouvriers groupés dans de telles organisations n'ont jamais hésité à mettre de côté l'intérêt de notre pays lorsqu'ils l'ont cru opposé à celui de leur union, c'est-à-dire d'un bureau chef étranger. Un Etat peut-il se fier sur des ouvriers qui professent de tels principes ?

Bien aveugle serait celui qui ne verrait pas les immenses services que rendent ou sont appelés à rendre les travailleurs groupés dans des syndicats désireux de travailler au bien-être de la nation et au maintien de l'ordre établi. Pourquoi nos gouvernements ne leur donnent-ils pas un constant sinon un exclusif appui? Pourquoi ne choisissent-ils pas plus souvent des employés dans leurs rangs? Pourquoi ne donnent-ils pas la préférence de l'emploi sur les travaux du gouvernement à ces mêmes unions et ne leur permettent-ils pas, de cette façon, d'augmenter le nombre de leurs adhérents? Les travailleurs suivront le parti ou l'organisation qui leur procurera le plus d'avantages et le plus de facilités pour gagner la subsistance de leurs familles. Si les pouvoirs publics ne nous procurent pas les moyens de prouver aux travailleurs que nos organisations sont supérieures à toute autre, ils seront impuissants à arrêter la marche des ouvriers vers les organisations communistes qui veulent l'abolition de toute autorité. Que les gouvernements au contraire fassent tout en leur pouvoir pour donner de l'ouvrage aux ouvriers groupés dans les unions nationales et chrétiennes et les ouvriers y entreront et demeureront des travailleurs respectueux de l'ordre social... même si parfois ils prennent la liberté de dénoncer *les abus* du régime.

(Suite à la page 7)



A travers la Vie Syndicale

Les Imprimeurs demandent votre coopération.

Nous demandons à tous les membres et amis des Syndicats Catholiques de ne donner leurs travaux d'impression qu'aux seuls ateliers qui ont signé un contrat avec notre Conseil des Métiers Alliés de l'Imprimerie. Ce sont:

- L'IMPRIMERIE POPULAIRE (Le Devoir),
430 rue Notre-Dame Est;
- LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN,
430, rue Saint-Gabriel;
- ARBOUR ET DUPONT, 429, Lagauchetière Est;
- THÉRIEN FRÈRES LIMITÉE,
334 rue Notre-Dame Est, Tél. Harbour 5288;
- L'ÉCLAIREUR INC., 1723 rue St-Denis;
- L'IMPRIMERIE A. MÉNARD,
1124 rue Marie-Anne Est;
- L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS,
7400 Boulevard St-Laurent;
- L'IMPRIMERIE DU MESSAGER,
4260, rue Bordeaux.

Tout membre des Syndicats Catholiques doit se faire un devoir de donner son entier encouragement à ces ateliers et d'exiger l'étiquette syndicale sur chacune des impressions qu'il fait exécuter.

* * *

Plusieurs syndicats de l'Imprimerie ont fait, au cours du mois écoulé, l'élection de leurs officiers. Voici la liste des membres élus:

Typographes: Président, A. Léonard; vice-président, W. L. Périard; secrétaire-archiviste, H. Papineau; secrétaire-financier, C. Paquette; secrétaire-trésorier, R. Valois; sentinelle, A. Délorme. MM. R. Valois, R. Fournier, H. Daoust, A. Léonard, H. Papineau, W. L. Périard, C. Paquette, E. Lafontaine ont été nommés *délégués au conseil des Métiers Alliés de l'Imprimerie*; et MM. A. Léonard, C. Paquette et H. Papineau, *délégués au Conseil Central*.

Pressiers de Journaux et clichés: Les officiers élus pour l'année 1933 sont: M. D. Mercier, président; M. A. Verdon, vice-président; M. A. Thibodeau, secrétaire-financier; M. Sarto Lacombe, Sec.-archiviste; M. M. Baigné, trésorier; M. Cloutier, sentinelle et M. Campeau, inspecteur.

MM. L. Cloutier, A. Payette et C. Abran furent nommés délégués au Conseil Central. MM. A. Charbonneau, R. Thibodeau, P. Jubinville, H. Simpson et

A. Verdon ont été élus délégués au Conseil des Métiers Alliés de l'Imprimerie.

Pressiers de Travaux de Ville: Le Syndicat des Pressiers de Travaux de Ville a élu aux charges d'officiers pour 1933: M. A. Morneau, président; M. L. P. Birtz, vice-président; M. P. E. Laças, secrétaire-archiviste; M. A. Saulnier, secrétaire-financier, M. P. Arcand, trésorier et M. L. Léveillé, sentinelle.

Conseil des Métiers Alliés: Les officiers du Conseil des Métiers Alliés de l'Imprimerie pour l'année 1933 sont: M. E. Lafontaine, président; M. A. Saulnier, vice-président; M. W. Périard, secrétaire-archiviste; M. P. Brosseau, secrétaire-financier, M. A. Charpentier, trésorier et M. R. Thibodeau sentinelle. Les mêmes officiers composent le comité des griefs. Les auditeurs sont MM. Léonard et C. Paquette.

Le Syndicat des Peintres.

Le Syndicat des Peintres a établi dernièrement un nouveau mode de cotisation. Considérant le manque d'emploi devenu presque général, il fut résolu, d'un consentement unanime, de faciliter de beaucoup l'entrée et le maintien des membres dans le Syndicat. Tous les peintres qui désirent faire partie d'une organisation vraiment sérieuse et qui prend les intérêts de la profession sont cordialement invités à se rendre aux réunions de cette association.

Le Syndicat des Peintres a pris à parti de démentir la rumeur qui circule en maints endroits que l'exécution des travaux par la main-d'oeuvre organisée coûte plus cher. Les propriétaires de maisons et de magasins qui veulent faire des réparations sont priés de demander des soumissions à nos membres. Le Syndicat les assure à l'avance de leur donner satisfaction tant au point de vue des prix qu'au point de vue exécution de l'ouvrage. Le Syndicat des Peintres possède une main-d'oeuvre compétente qui se fait un point d'honneur de faire un travail bien fait.

Les officiers du Syndicat ont été élus à la dernière assemblée. Ce sont: M. A. Plante, président; M. A. Dion, 1er vice-président; M. A. Bonin, 2ème vice-président; M. A. Normandin, secrétaire-archiviste; M. J. Raymond, secrétaire-financier; M. G. Lafontaine, trésorier et M. A. Hénault, sentinelle.

Projet de loi en faveur des poseurs de tuyaux.

Je me souviens encore de cette nombreuse assemblée, presque tumultueuse, d'il y a déjà plus de deux ans, au cours de laquelle les plombiers et poseurs d'appareils de chauffage des Syndicats Catholiques

avaient étudié la possibilité de fermer leur métier. A la fin de la réunion il fut décidé d'envoyer au Congrès — le congrès de Québec — une résolution demandant aux autorités compétentes: I de faire des règlements de plomberie et de les faire observer d'une façon rigoureuse; II d'insérer dans ces règlements les clauses suivantes: a) la licence obligatoire; b) seuls seront reconnus comme compagnons les plombiers qui auront suivi un cours de quatre ans à l'École technique ou cinq ans d'un compagnon plombier licencié, et qui, après ce laps de temps, auront subi un examen satisfaisant; III de ne nommer comme inspecteur que des hommes de métier; IV de ne donner des licences de maîtres-plombiers qu'aux compagnons déjà licenciés.

Cette résolution qui intéressait particulièrement les plombiers fut présentée de nouveau au congrès de Sherbrooke, l'an dernier, accompagnée d'une autre résolution relative aux poseurs d'appareils de chauffage. Cette dernière résolution demandait au Gouvernement Provincial, "qu'aussitôt que possible, aucun entrepreneur ou poseur d'appareil de chauffage dans cette province ne soit autorisé à exercer son industrie à moins d'avoir au préalable obtenu une licence pour la pratique du dit métier."

Il y a des raisons bien simples à comprendre et pourtant d'une grande valeur qui militent en faveur de ces résolutions, ou, si l'on veut, de la fermeture des métiers. C'est la protection des hommes de métiers contre la concurrence des incompetents qui, au moyen de la coupe des salaires, envahissent la profession. C'est encore la protection des citoyens contre les dangers de feu et d'explosions occasionnés par des installations mal faites.

Ouvriers et patrons de cette industrie reconnaissent la nécessité de rendre la licence obligatoire. Ils en ont fait dernièrement la demande à l'Hon. Taschereau. Nous souhaitons de tout coeur que le projet de loi déjà préparé, et qui a pour but d'imposer la licence à tous les poseurs de tuyauterie, sera adopté au cours de la présente session provinciale.

Les plâtriers groupés dans une seule union.

Le grand concours de recrutement de l'Association des Plâtriers de Montréal a rapporté un vif succès. Plus de cent cinquante nouveaux membres se sont fait initier. Tous les officiers du Local 33 de l'Union Internationale des Plâtriers font maintenant partie de l'Association des Plâtriers de Montréal. On nous prie d'annoncer que le local 33 est par ce fait, dissous.

L'Association a formé à sa dernière assemblée un comité chargé de rencontrer le Builders Exchange et de fixer avec lui les conditions de travail et le salaire des Plâtriers dans notre ville. Ce comité est composé de MM. Hogue, Norman, Armitage, Morache, LeFebvre et Turcotte.

Le Syndicat du Tramway exige la coopération de tous les intéressés.

L'on sait que la Compagnie du Tramway a demandé dernièrement une réduction de salaires de 10% à ses employés. Cette demande de la Compagnie était très grave puisqu'elle imposait aux ouvriers des sacrifices plus lourds qu'on pourrait le croire au premier abord.

Il fallait se demander si une telle réduction pouvait comporter le moindre bénéfice pour l'ouvrier. En considérant l'aspect affaire, la Compagnie s'est crue justifiée dans sa demande. Le Syndicat du Tramway voulut considérer avant tout le point de vue social de la question. S'il est vrai que la compagnie est en mauvaise affaire, il est certain que les ouvriers le sont encore bien davantage. C'est ce que laissait entendre le Syndicat des Employés de Tramways dans la résolution qu'il fit parvenir à la compagnie.

"*Considérant* que les autorités de la Compagnie nous demandent une réduction temporaire de 10 p. c. pour un an, sur les salaires comme étant la seule solution possible qui leur permettrait de continuer, sans déficit, les opérations financières de la compagnie durant 1933; que le groupe d'employés qui fait partie du syndicat catholique et national *croit sincèrement qu'il ne peut subir une telle réduction de salaires*; que ces employés savent bien qu'ils ont sacrifié, depuis près de trois ans, un nombre incalculable d'heures de travail en vue de coopérer avec la compagnie pour faire face à la crise économique actuelle, de sorte qu'un employé qui gagnait \$150.00 par mois, trois ans passés, en gagne à peine \$100.00 à l'heure actuelle;

Considérant que des employés de cinq ans de service et au-dessous, qui sont obligés de donner au moins quatre heures et quart à la compagnie par jour en demeurant dans les "offices" espérant obtenir de l'ouvrage, *ne retirent pas suffisamment pour subvenir à leurs besoins* et par conséquent encore moins aux besoins de leur famille:

Considérant de plus que les employés de plate-formes, de constructions et de remises furent les seuls à consentir ces sacrifices; et que ces employés sont dans une situation des plus précaires étant donné qu'à cause de leur uniforme on leur refuse le secours direct; enfin, que ces employés se demandent sincèrement si ceux qui sont payés à salaires fixes et les actionnaires de la Compagnie de Montréal ont fait la même part de sacrifices que ces employés ont déjà consentis depuis trois ans;

Considérant que les encycliques des papes, encycliques qui ont été reçues avec joie par nombre de protestants, ont déterminé à maintes reprises qu'il devait y avoir une juste répartition entre les différentes classes autant dans les profits que dans les pertes.

DÉPARTEMENT du SECRÉTAIRE de la PROVINCE de QUÉBEC
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général

Enseignement technique



ÉCOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

COURS DES MÉTIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'Ecole Technique de Montréal.)

COURS SPÉCIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

COURS D'ARTS ET MÉTIERS

Section des Métiers

COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers, et couvrent plusieurs sujets tels que: Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture de plans. Travail du bois, etc., etc.

AUGUSTE FRIGON,
Directeur Général de l'Enseignement Technique
1430, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL

Tél. AMherst 6815 et 0075

A. LAPIERRE

BOUCHER

Là ou l'hygiène, la qualité et la pesée sont scrupuleusement observées.

Votre satisfaction est mon succès — Attention spéciale aux commandes par téléphone

1850 et 1330 MT-ROYAL EST, MONTRÉAL

Tél. CHerrier 2600

Succ.: 7623 St-Hubert
CALumet 8868

E. BLOUIN

Manufacturiers de fourrures

Des membres des Syndicats Catholiques Nationaux

Prix spéciaux aux membres.

2353 STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

PAR LES NÔTRES... ET POUR LES NÔTRES...

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres. La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe.

Téléphone : PLateau 5151.

Qu'il soit résolu que les employés de tramway, tout en reconnaissant avec sympathie que les affaires de la compagnie sont mauvaises à l'heure actuelle et qu'il faut nécessairement trouver un remède à cette situation, déplorent cependant que les autorités de la compagnie en soient venues à demander une réduction de 10 p. c. sur les salaires;

Que le syndicat catholique des employés de tramways demande aux autorités de la compagnie de reconsidérer la situation et de voir si elles ne pourraient pas trouver un moyen ou des moyens de leur éviter cette réduction;

Que les membres du syndicat catholique des employés de tramways désirent assurer la compagnie de leur bon esprit et de leur volonté de coopérer avec elle dans toutes les mesures propres à assurer le bien-être de la compagnie et de ses employés."

Les employés ont déjà consenti de très grands sacrifices qui, dans plus d'un cas, ont réduit la paye de 33%. Ils ont fait leur part en fait de coopération. Restait à se demander si tous les intéressés étaient prêts aussi à coopérer. Dans un rapport présenté au Conseil Central des Syndicats Catholiques on faisait la remarque "que jamais les actionnaires de la compagnie n'avaient fait la moindre concession ou sacrifié un 10% de leurs revenus". Quelques jours plus tard les journaux annonçaient, au grand contentement de tous les employés, que les actionnaires subiraient une coupe de 10% sur leurs revenus.

La question des salaires des ouvriers a été réglée avec la compagnie. Elle le fut par un très petit groupe qui a tenu à l'écart la grande majorité des employés. Le Syndicat peut toutefois se rendre le témoignage d'avoir contribué grandement, par son action énergique, à faire coopérer les actionnaires et d'avoir ainsi assuré les ouvriers contre une nouvelle coupe possible de salaires dans un avenir rapproché.

Nouvelle section chez les cordonniers.

Jeudi, le 26 janvier, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal fonda une nouvelle section composée de cordonniers de langues étrangères, et particulièrement d'ukrainiens. Ce sont des travailleurs dans le soulier de boudoir. Le Syndicat remercie cordialement de R. P. Jean, missionnaire ukrainien, qui a bien voulu encourager les gens de sa nationalité à faire partie des Syndicats Catholiques et a

servi d'interprète lors de la fondation de la section. Le Syndicat doit aussi des remerciements à MM. Ls. Laroche, A. Durand et Alf. Charpentier qui ont prêté leur concours en cette circonstance.

Les officiers de la nouvelle section sont: Président, M. S. Hack; vice-président, Ls. Toth; Secrétaire, J. Gazso; Assistant-secrétaire, J. Haminger; Trésorier, F. Sabadtich; Délégué au Bureau Exécutif Général, Steve Hack et délégué au Conseil Central, O. Laramée.

L. G.

CE QUE L'ÉTAT DEVRAIT FAIRE

(Suite de la page 1)

b) ADOPTER UNE NOUVELLE LÉGISLATION OUVRIÈRE

Il est un fait que personne ne contestera, c'est que ce ne sont pas ceux qui ont le bien-être et le confort qui veulent détruire le régime et devenir communistes, mais bien ceux qui souffrent ou voient souffrir leur famille. Nos gouvernements peuvent, en conséquence, combattre le communisme en adoptant des mesures qui contribueraient à enlever à l'ouvrier l'angoisse et l'incertitude du lendemain. Au nombre de ces lois, mentionnons: la pension aux vieillards, l'assurance-travail, l'aide aux mères nécessiteuses, etc. . . .

D'autres mesures ont pour but d'améliorer la condition des ouvriers en ce sens qu'elles les favorisent dans leur travail, comme la fixation de salaires raisonnables et la limitation des heures de travail. Mentionnons particulièrement la fermeture des métiers ou l'imposition de la licence à tous les compagnons et entrepreneurs. C'est un très excellent moyen d'assurer aux ouvriers compétents un salaire raisonnable et un emploi régulier; c'est l'unique moyen de sauvegarder la profession.

Sans se servir de la force policière les gouvernements peuvent donc faire beaucoup pour le maintien de l'ordre et de la paix. Lorsque, sous un régime, les ouvriers honnêtes et loyaux recevront une attention constante de la part des pouvoirs publics et seront assurés contre les grands risques de la vie, jamais ils n'appelleront de leurs vœux d'autres institutions encore pleines d'incertitudes.

L. GIRARD

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario

AMherst 8900

BRÛLEURS À L'HUILE "ROYAL"

Achetez directement du manufacturier

Prix spéciaux pour membres des syndicats catholiques nationaux.

- 2 brûleurs de 6 1/2" pour poêles de cuisine \$35.00
 - 1 gros brûleur de 8 1/2" pour fournaïses .. \$35.00
 - 1 brûleur de 10 1/2" \$70.00
- Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures P.M.

AUTOMATIC BURNER COMPANY

J.-A. DESCHAMPS et J.-A. DANSEREAU, Propriétaires.

4397 PAPINEAU AVE, FRontenac 8147

Tél. AMherst 4765

Rés. AMherst 0035

J. E. HARDY
PLOMBIER-COUVREUR

4340, avenue Papineau

Montréal

Tél. HARbour 7769

Ouvert le Soir et le Dimanche

Fleuriste des membres des Syndicats Catholiques Nationaux

YVONNE
Fleuriste

Tributs floraux, Bouquets de nocés, Fleurs coupées.

3927, RUE SAINT-DENIS,

Spécialité :
BOUQUETS DE 'NOCES

Tél.: AMherst 6703

1570, STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

Photographie des Syndicats Catholiques.

venez nous voir.

Pour une bonne photographie qui durera toujours,

Le Photographie le plus connu de l'Est.

GEO. PARE, Prop.

DOLLARD STUDIO

Faites-vous photographier aujourd'hui au

Chaussures Spéciales faites sur
Commande.

SALON DE CIRAGE

Nouveau procédé pour teindre les chaussures et les sacoches dans la nuance convenant à votre toilette.

Gants et Chapeaux nettoyés.

Nous allons chercher et livrons l'ouvrage à domicile.



THOMAS BRILOTTI

Tél. DOLLard 0113

5109, RUE SAINT-LAURENT Près Laurier

Tél. FRontenac 7401

JOS. LEBEL

Marchand de BARILS et Drums d'acier
de toutes sortes.

4795 RUE PONTIAC, - MONTRÉAL

Tél.: CLairval 5526



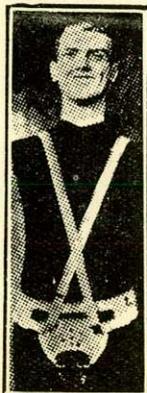
AUBERT & DURAND

Manufacturiers de Chaussures
pour enfants.

Spécialité : "McKay Welt" - "Stitchdown"

545 RUE AZILDA,

MONTRÉAL



**CEINTURE
HERNIAIRE**
BREVETÉE

Mon nouveau bandage herniaire maintient les hernies les plus rebelles, se porte sans gêne, ne se déplace jamais quelque mouvement que l'on fasse.

Ceinture protectrice très recommandée par les médecins ainsi que pour dilatation d'estomac.

ANTOINE BONIN

1870 E., Sherbrooke - AM. 8640

Tél. CHerrier 1882

Echange de Meubles et Poêles

J. B. PAQUIN

Marchand de
MEUBLES - POÊLES

Réparation de poêles, une spécialité. — Vente au comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.

Prix spéciaux aux membres.

1192 rue MAISONNEUVE, MONTRÉAL
(Entre Ste-Catherine et Dorchester)

Bulletin du Bureau Confédéral

Délégation de la confédération au parlement de Québec



Le 3 février dernier, dans l'édifice du Parlement Provincial, les corridors qui conduisent au bureau du Conseil Exécutif étaient remplis d'ouvriers des syndicats catholiques.

Le ministère avait donné rendez-vous à la Confédération, pour écouter les représentations principales des ouvriers, formulées au dernier Congrès général de Sherbrooke, sous forme de résolutions.

Tous les directeurs de la Confédération et l'aumônier-général, M. l'abbé J.-Alfred Côté étaient présents ainsi que les officiers des Fédérations du Bâtiment et de la Chaussure.

La délégation fut présentée aux Ministres présents, l'Honorable A. Taschereau, l'Honorable J.-N. Francoeur, l'Honorable R. T. Stockwell par le Ministre du Travail, l'Honorable C.-J. Arcand.

Quelques députés assistaient aussi à l'entrevue, et les délégués ont particulièrement remarqué MM. Vautrin, Fauteux, Filion, Fortin, Drouin et Francoeur.

M. Pierre Beulé prit le premier la parole et exposa la situation critique où se trouvent les unions professionnelles dans la Province à cause de la crise aiguë du chômage. Tous savent combien il est difficile de payer les contributions, et on peut facilement s'en convaincre en consultant les compagnies d'assurances.

Le moment semble bien propice pour le gouvernement de Québec, qui est dans une solide position financière, de mettre sur pieds des organismes de secours demandés. Ne serait-ce pas le meilleur moyen d'appliquer le programme économique si lumineusement énoncé dans les Encycliques des Papes ! Sans doute les gouvernements font bien des sacrifices pour secourir les sans-travail, mais ne vaudrait-il pas mieux donner des travaux utiles à la communauté et permettre ainsi aux ouvriers de gagner ce qui leur est nécessaire avec le secours des assurances sociales, et donner aux travailleurs un bien-être plus considérable ? Que les gouvernements reconnaissent les syndicats professionnels dans leurs travaux !

Les résolutions furent ensuite communiquées aux Ministres, quelques-unes exposées par Messieurs Charpentier, Delisle et Poulin, les autres lues sans

commentaires. Nous n'insistons pas sur toutes, nous voulons seulement donner quelques détails sur les plus importantes.

Commission des accidents du Travail.

Il y avait d'abord la question des amendements à apporter à la Commission des Accidents du Travail pour en confier l'administration au Ministère du Travail.

On sait que cette loi rend des services signalés aux ouvriers, mais que souvent les plaintes ne reçoivent pas très rapidement de réponses et qu'il y a dans l'air un projet pour confier à un tribunal spécial les contestations après le jugement rendu par les commissaires. Il semble bien que le Ministre tout désigné pour s'occuper de ces questions et du fonctionnement de la Commission soit le Ministre du Travail.

Espérons que cette anomalie apparente disparaîtra et que les intérêts des ouvriers seront protégés. Il faut avoir l'oeil ouvert plus que jamais dans ces années où les déficits sont communs, même dans les meilleures institutions, pour que l'on ne sacrifie pas pour quelques milliers de piastres l'intérêt social.

Le Capital.

Une autre question soulevée dans le public qui s'intéresse au vrai progrès du peuple c'est celle de l'assainissement du capital. Sans doute la résolution votée à la dernière conférence entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux pour uniformiser les lois des compagnies, peut avoir une certaine influence dans le bon sens, mais ce qui importe le plus c'est d'empêcher le mouillage des stocks, c'est de faire en sorte que l'eau ne donne pas à dix mauvais capitalistes des intérêts au détriment de ceux qui placent leur argent dans ces entreprises.

Le premier ministre semble s'intéresser à ce problème et nous sommes certains qu'il peut y apporter une solution équitable.

L'électricité.

Toujours dans le domaine des améliorations sociales, le Congrès de Sherbrooke avait adopté une résolution, pour demander d'établir dans la Province une hydro-électrique comme en Ontario. Le premier

(Suite à la page 10)

MARquette 2147-2148

CLAVIGRAPHES

À VENDRE - À LOUER - À RÉPARER

Toutes les marques de \$35.00 en montant. Machines
à additionner. Machines à copier.
Prix très raisonnables.

NATIONAL TYPEWRITER EXCHANGE

B. SCHOFIELD, Représentant

718, rue St-Jacques, - - Montréal

Tél. LANcaster 6633

BENOIT & FRÈRES

Successeur E. PROVOST

Confiseur - Pâtisseries de Choix

Gâteaux de Noces, une spécialité. - Attention spéciale
aux commandes par téléphone.

3688, RUE ST-DENIS - MONTRÉAL

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS



Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA, - MONTRÉAL

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau : Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER, - MONTRÉAL

Bulletin du Bureau Confédéral

(Suite de la page 9)

Ministre soumit à l'assemblée des chiffres qui semblent rendre impossible cette institution. On sait que les compagnies d'énergie électrique sont capitalisées dans le Québec à quelque \$442,000,000. D'où si on en exproprie la nécessité d'emprunter \$500,000,000 et de faire passer la dette de \$66,000,000 à \$566,000,000. Mais est-il nécessaire d'exproprier ? Ne restet-il pas une chute à anarcher quelque part et le moyen de faire la concurrence à ces monopoles ? La question, on le voit, change d'aspect, et la possibilité d'une hydro-électrique apparaît plus probable !

Nous continuerons au prochain mois à vous parler de cette délégation.

X X X

CES PENSIONS

On parle beaucoup de pension de vieillesse par le temps qui court chez nous. Il se trouve que parmi ceux qui en causent, et de ces gens sont parmi les législateurs, on rencontre des hommes absolument perdus. Ils ont l'air d'être sous l'impression que le régime fédéral de pension du vieil âge obligé un homme qui a atteint 70 ans à se mettre à sa pension.

Ce n'est pas cela du tout. Un homme pourra avoir atteint l'âge respectable de 200 ans qu'il ne tombera sous la pension de vieillesse que s'il est jugé indigent, ou si ses revenus n'atteignent pas vingt piastres par mois. Si ses revenus atteignent ou dépassent ce chiffre, le vieux ou la vieille n'a rien. S'ils sont moindres, il reçoit le montant nécessaire pour former une somme de vingt piastres par mois. S'il ne se fait rien, il a toute la somme.

Le régime fédéral de pension du vieil âge n'est pas parfait, mais on doit au moins prêter à ses auteurs suffisamment de sens commun pour n'avoir pas voulu organiser une affaire ridicule.

T. P.

L'ouvrier a droit à un salaire raisonnable qui lui permette de vivre convenablement et même, suivant l'expression de Léon XIII, de se procurer un peu de superflu.

J'ai pour ma part, toujours admiré cette parole, hautement humanitaire du Pape, demandant que le salaire comportât non seulement le nécessaire, mais un peu de superflu.

Tél. MARquette 2636

MARCEL PRIMEAUTRUDEL & PRIMEAU
AVOCATS57 Saint-Jacques Ouest
Suite 207-8-9

AU CONSEIL CENTRAL

Lors de la dernière réunion du Conseil Central des Syndicats catholiques, les délégués du syndicat inter-professionnel ont soumis à l'approbation des représentants des unions syndicales une résolution demandant au gouvernement de compléter ses bureaux de placement de Montréal par l'établissement d'un bureau de placement agricole.

Voici la teneur de cette résolution :

"Attendu qu'il faut établir sur des terres autant de ruraux et de citadins qu'il soit possible; qu'il se trouve un nombre considérable de gens, propriétaires de fermes, qui cherchent en vain à les louer ou à les vendre et qu'il y a, d'un autre côté, un grand nombre de familles et de jeunes gens à qui il serait avantageux de profiter de ces offres de terres à vendre ou à louer;

"Il est proposé que demande soit faite au gouvernement d'ajouter à ses bureaux de placement un service de placement agricole".

Droit de vote.

M. Philippe Girard, a proposé, au cours de la même assemblée, une résolution relative à la suppression possible du droit de vote pour les chômeurs qui ne peuvent pas payer leurs taxes municipales.

"Considérant, dit-il la résolution présentée par M. Girard, que les chômeurs ont aussi des droits de citoyens et que beaucoup d'entre eux préféreraient être capables de payer leurs taxes municipales et gagner leur vie convenablement; considérant que la plupart sont des chefs de familles, par conséquent les premiers intéressés à recevoir l'appui de nos législateurs, et que le vote est à peu près leur seul moyen d'exercer quelque influence à l'hôtel de ville:

"Il est résolu que le Conseil central des Syndicats catholiques s'oppose à tout amendement de la charte de la ville de Montréal de nature à priver les chômeurs du privilège du vote."

M. Albert Rioux.

Un fait ne doit pas passer inaperçu puisqu'il marque un grand pas dans le rapprochement de la classe ouvrière et agricole, c'est la présence de M. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs comme délégué du Syndicat Interprofessionnel au Conseil Central des Syndicats Catholiques. Nous voyons là se faire une union plus étroite entre deux organisations ouvrières professant les mêmes principes et ayant au fond le même but: grouper les ouvriers dans les associations professionnelles et prendre la défense de leurs justes revendications. Les Syndicats Catholiques et l'Union Catholique des Cultivateurs étudient actuellement la possibilité de former une coopérative de production et de commission qui enlèveraient le trop grand nombre d'intermédiaires entre le cultivateur et l'ouvrier et serait profitable à l'un et à l'autre.

*Assurez le confort de vos vieux jours
par une police de*

LA CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

N. Roméo BEAUDET, *Gérant*,
Succursale rue Ste-Catherine,
Edifice Confédération, Montréal.

F. W. BENN, *Gérant*,
Succursale rue St-Jacques,
Edifice Transportation, Montréal.

Résidence :

J. R. CHARLAND,
2373 Monsabré, Notre-Dame des Victoires
Tél. CLairval 0628M

CHARLAND & CHARLAND

Avocats et Procureurs

57, RUE ST-JACQUES OUEST, MONTRÉAL
Tél. PLateau 2673

Bureau du soir pour le Nord:
GERMAIN CHARLAND,
6992, rue Saint-Denis
Tél. DOLLard 5243

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social: MONTRÉAL

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$132,000,000

Toutes les opérations de banques et de placement

563 BUREAUX AU CANADA

Bureau: LANcaster 1771 DESSINS SOUMIS SUR DEMANDE

C. LAMOND & FILS

Manufacturiers de Bijouteries et Médailles

Insignes en or, émail, or plaqué, argent, bronze et aluminium.

Nous sommes possesseurs de 95% des coins de la maison

Caron Frères Inc.

929, RUE BLEURY,

MONTRÉAL

Tél. PLateau 8837

FIX-RITE RADIO & BICYCLE SERVICE

Vente et Service — Prix spéciaux aux membres.
Service rapide et réparations garanties.

251, AVENUE DES PINS, MONTRÉAL

Bureau: Tél. CHerrier 1747

Rés.: Tél. AMherst 2257

H. TRUCHON

Marchand et Entrepreneur Electricien

Fixtures, Installations, Réparations. Embobinement
de Moteurs de tous genres.

1380 STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL

1131 rue BELANGER EST, MONTRÉAL

Réparage, pressage hygiénique à la vapeur.

Nettoyage Français, \$1.00

EDMOND DAoust, Prop.

Boulevard Cleaner & Valet Service

Tél. Calumet 8611

Tél. CHerrier 0840

Service spécial aux membres des Syndicats Catholiques Nationaux

EMERY GENDRON

Boulangier

Pain de haute qualité... En tout temps, demandez le Pain Gendron.

5802, 1ère AVENUE, ROSEMONT

Tél.: AMherst 1788

J.-W. JETTÉ, Limitée

Entrepreneurs en Chauffage et Plomberie

Spécialités: Plans de pouvoir.

Nous fournissons nos propres plans, si désiré.

2114, RACHEL EST, - - - MONTRÉAL

Tél.: 7 a.m. à 11 p.m.

CRescent 7012

Station de service recommandée par les Syndicats Catholiques Nationaux

S. DES FORGES

E. CARBONNEAU, gérant

Spécialité: VULCANISATION DE PNEUS — BATTERIES
ET TROUBLES ELECTRIQUES

Service rapide donné sur la route — Lavage et graissage

6484 Blvd ST-LAURENT, coin Beaubien - - MONTRÉAL

Tél.: 11 p.m. à 7 a.m.

ELwood 2696

J. Théo. LEGAULT

J. Théo. Legault, Jr.

LEGAULT & LEGAULT

Notaires et Commissaires

Bureau du jour:

152 Notre-Dame Est

Tél. LA. 1633

Bureau du soir

1687 rue Lasalle

Tél. CL. 7506

31 ans d'existence

26 ans rue Ste-Catherine

Service de barbier pour les membres des Syndicats Catholiques Nationaux

JOS. BÉDARD

Coupe de cheveux par des experts.

6908, RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL

Tél. Dollard 0356

Tél. AMherst 2183-2184

EMERY COLLETTE
BOUCHER - ÉPICIER

1563, RUE ONTARIO EST, - MONTRÉAL

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE
LIMITÉE

LA PLUS IMPORTANTE
PHOTOGRAVURE
CANADIENNE-FRANÇAISE
DU CANADA

• 59 STE-CATHERINE OUEST -- MONTRÉAL •

SERVICE DE 24 HEURES

NOUVEAUX BAS PRIX

NETTOYAGE FRANÇAIS

PRESSAGE

Robe, Manteau, Cos-
tume, Complet, Pardessus,
Robe de chambre .. 1.50

Costumes, Manteaux .75
Complets, Pardessus .. .50

Toute commande d'en dehors de la ville à partir de
\$2.00 sera retournée à nos frais.

Harbour 3088

J. H. Breton

Teinturier & Nettoyeur

RÉPARATIONS ET PRESSAGE

LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DES SYNDICATS CATHOLIQUES DES TROIS-RIVIÈRES

Fêtes brillantes auxquelles assistent les dignitaires
de l'Eglise et de l'Etat.

Le vingtième anniversaire de la fondation des Syndicats Nationaux Catholiques aux Trois-Rivières a été célébré de façon grandiose le 22 janvier dernier.

Cette fête débuta par une messe solennelle chantée par l'aumônier local M. l'abbé Paul Méthot à la cathédrale et au cours de laquelle un sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Donat Fréchette, curé de la paroisse. Une assemblée populaire à laquelle assista une grande foule d'ouvriers et des représentants nombreux du clergé ainsi que de toutes les classes de la société eut lieu à huit heures et demie du soir. Enfin, un banquet auquel assistèrent les autorités religieuses et civiles ainsi que les officiers des Syndicats, termina cette mémorable journée qui doit, selon les chefs du syndicalisme catholique des Trois-Rivières, marquer l'un des points les plus sérieux de son existence.

En effet, les autorités religieuses, civiles et syndicalistes profitèrent de cette circonstance pour crier hautement le besoin d'un élan vers de plus fortes réalisations dans le champ du travail organisé.

QUELQUES PAROLES PRONONCÉES AUX FÊTES DES SYNDICATS DES TROIS-RIVIÈRES

Par Mgr Comtois:

Le travail de l'ouvrier est personnel et l'ouvrier a le droit de vivre de son travail. L'engagement est un contrat et les deux signataires du contrat doivent être sur un pied d'égalité. L'ouvrier a le droit de s'unir afin de se mettre sur un pied d'égalité avec l'employeur et de pouvoir traiter d'affaires d'une façon équitable.

* * *

Prendre la part de celui dont on abuse, est un principe que l'Eglise a toujours appliqué.

* * *

Nous sommes en face du monopole de l'argent, source de tous les maux d'aujourd'hui. Pie XI demande la décentralisation de l'argent. Il n'est pas normal de voir certains individus regorger d'or et d'autres mourir de faim. L'ouvrier a droit de fonder une famille. Il doit vivre avec sa famille. Il a donc droit au salaire familial. L'église s'intéresse aux faibles. Elle veut que chaque individu bénéficie du salaire familial.

* * *

La richesse n'est pas tout dans l'homme. Celui-ci a besoin d'être protégé du côté de sa foi. Une union catholique atteindra ce but.

Par l'Hon. C.-J. Arcand:

"L'importance des unions ouvrières réside dans le fait qu'il est plus facile pour le gouvernement de prendre contact avec ces organisations qu'avec les ouvriers en particulier, chose impossible.

* * *

La cause de tous les malheurs présents, c'est que nous avons oublié notre devoir les uns envers les autres.

* * *

Il y a une noblesse dans la pratique d'un métier. A la base de mes intentions de réformes, il y a la restauration des métiers dans la province. J'espère continuer à introduire des législations dans le but de relever les corps de métiers.

* * *

Le meilleur moyen de faire cesser la crise est de pratiquer le principe de l'Evangile: "Aimez-vous les uns les autres".

* * *

Par G. H. Robichon, maire des Trois-Rivières:

"J'appuie de tout coeur le mouvement du syndicalisme catholique qui est imbu des principes de justice, de charité et de paix sociale.

* * *

Au moment où gronde jusqu'à nous le souffle du communisme il est bon de dire ouvertement et clairement aux masses ouvrières: serrez les rangs dans l'Union Catholique, suivant en cela les recommandations des Papes dans leurs lettres pastorales, et du Clergé tout entier dans ses vœux.

* * *

L'Union catholique se pose en sentinelle de la justice et du droit pour les classes ouvrières, observatrice et réalisatrice des légitimes ambitions de ses membres dans l'ordre et l'équité.

* * *

Ne restons pas indifférents à l'organisation utile et nécessaire qui a pour mission de répandre davantage la doctrine catholique parmi les ouvriers et voir au bien matériel de ses membres."

Par M. Maurice Duplessis:

"La principale richesse sur la terre est bien le capital humain. En voulant le bien et le progrès de l'ouvrier on veut donc le bien et le progrès d'une grande partie du capital humain... On se décide un peu tard à s'occuper de la population ouvrière."

Tél. AMherst 7536

J. H. DESROCHES

NOTAIRE

5520, 9^{ème} Ave, Rosemont

(Edifice "LE MIROIR")

1124 EST, RUE MARIE-ANNE MONTRÉAL

FRontenac 4333

Rés. BELair 4106

J. B. LEMAY

GARAGE

Carrosserie, Débossage, Soudure à l'oxygène.
Peinture et Laquer.

Garage des Syndicats Catholiques.

1301 RUE DEMONTIGNY EST, MONTRÉAL

Tél. CHerrier 4202

SERVICE RAPIDE - TRUCK DOMPEUR

GEVRY TRANSPORT*Déménagement - Transport lourd.*Spécialité: Sable à vendre. — Prix spéciaux
aux membres.

1356 DEMONTIGNY,

MONTRÉAL

Tél. LANcaster 2294

MONTREAL AUTOMOBILE ENR'G.

PARTIES USAGES

Spécialité: Ressorts — 50 p. c. de Réduction.

1590 SANGUINET

MONTRÉAL

Tél.: CHerrier 1728.

CONFISERIE STANDARD

J. B. JODOIN, Prop.

Fabricants de Chocolats et Bonbons de haute qualité.
Boîtes de fantaisie, Oeufs de Pâques, etc.

1351 NOTRE-DAME EST,

MONTRÉAL

(Coin Panet)

Tél. CHerrier 6488

Résidence: 1615 St-André
FRontenac 5662**J.-EDOUARD JEANNOTTE**

NOTAIRE

1306, RUE STE-CATHERINE EST,

MONTRÉAL

Tél. CHerrier 9110

HENRI SIGNORI*Radiateurs et garde-boue*

Carrosseries et soudures de toutes sortes de métaux.

1051, RUE AMHERST,

MONTRÉAL

Tél. CHerrier 4010

PAUL GUILLET, B.A., C.C.S.

NOTAIRE

Notaire des Syndicats Catholiques et Nationaux pour Rosemont.

3002, RUE MASSON, coin 7e Ave,

ROSEMONT

Pour Service prompt et recommandable, appelez

LUSSIER TAXIPackard et Pierce-Arrow dernier modèle - Pierce-Arrow Touring
Service de Taxi des Syndicats Catholiques

RÉS. AMHERST 1245

4084 RUE DES ÉRABLES,

MONTRÉAL

Téléphone HARbour 4254

GENERAL AGENCIES LTD.

ASSUREURS

Assurances de tous genres

60 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL

Tél. FItzroy 2776

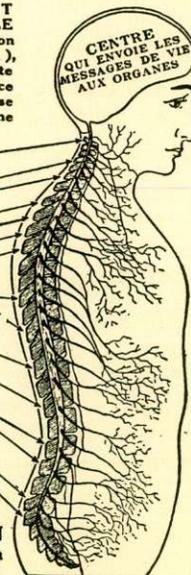
Station de Service des membres des Syndicats Catholiques
Nationaux pour Pointe St-Charles.**GARAGE THERRIEN Enrg.***Réparations générales*

Escompte spécial aux membres.

641, RUE FARM

SI AUCUN SEGMENT
DE L'EPINE DORSALE
est dans une position
anormale (subluxation),
une pression est produite
sur le centre nerveux à ce
point et une maladie se
développe dans l'organe
intéressé.

TÊTE
FACE ET COU
GORGE
MEMBRES SUP.
COEUR
POUMONS
FOIE
ESTOMAC
PETIT INTESTIN
REINS
INTESTINS
APPENDICE
OVAIRES
MEMBRES INF.
VESSIE
GÉNITAUX



LE
CHIROPRATICIEN
ajuste la subluxation
et la santé revient.

Tél. BELair 5993

J. E. LESAGE
D. C.*Docteur en
Chiropratique*

Gradué de PALMER

4125, RUE ST-DENIS

Entre Rachel et
Duluth.

L'UNION ENTRE LES SYNDICATS ET L'U. C. C. SE RÉALISE ENFIN

On a établi une coopérative d'achat au Syndicat
du Chantier municipal

L'INTERPROFESSIONNEL

On a enfin décidé d'établir entre l'U. C. C. et les Syndicats catholiques une coopération très étroite. Il était temps que nos deux grandes organisations de travailleurs catholiques, travailleurs des champs et travailleurs des villes, se donnent la main pour améliorer le sort de leurs membres.

La première tentative de coopération revêtira un caractère commercial. Les cultivateurs de l'U. C. C. commenceront, d'ici quelques jours, à vendre leurs produits directement aux ouvriers syndiqués, sans avoir recours à aucun intermédiaire. On a choisi les oeufs comme marchandise d'essai et c'est au syndicat du chantier municipal que débutera cette nouvelle coopérative d'achat.

En achetant les oeufs directement par l'entremise du syndicat, les ouvriers pourront obtenir un produit de toute première qualité pour 6 à 9 sous meilleur marché que partout ailleurs. Après les oeufs, on mettra en vente le beurre, puis toutes les denrées alimentaires que les cultivateurs ont la permission de vendre au détail à Montréal s'offriront, bientôt, aux membres des syndicats à des prix exceptionnels.

BUREAU DE PLACEMENT

Le syndicat interprofessionnel étudie, depuis longtemps et avec ardeur, le problème de la ruralisation de notre province. Il compte des membres tout à fait qualifiés pour traiter une telle question: entre autres, M. J.-E. Laforce, agent de colonisation pour le Canadien National, et M. Oscar Gatineau, rédacteur du Bulletin des Cultivateurs. Le secrétaire général de l'Union Catholique des Cultivateurs était présent à la dernière assemblée du syndicat.

La dernière suggestion, émise par le syndicat interprofessionnel à propos du retour à la terre, concerne la création d'un bureau de placement spécial, réservé aux anciens cultivateurs désireux de retourner sur des fermes. M. J.-E. Laforce prétend que 3,000 terres sont actuellement abandonnées. Bien des gens seraient prêts à aller les mettre en culture, mais il faudrait un organisme qui servirait d'intermédiaire entre eux et des propriétaires de ces terres.

Un bureau de placement de ce genre a fonctionné, à Sherbrooke, avant que le gouvernement prohibe toute immigration. Il dirigeait vers ces fermes sans occupant les nouveaux arrivés. Il fonctionnerait encore, paraît-il, mais son champ d'action se limite à la région de Sherbrooke.

Ce que le syndicat interprofessionnel va demander au gouvernement, c'est d'établir un peu partout, dans la province, de semblables bureaux de placement, fin que les trois mille terres abandonnées reçoivent, le plus tôt possible, des occupants. Rayer trois mille noms des listes de secours directs, voilà qui serait allégeant pour les budgets municipaux et provinciaux !

LES OUVRIERS ET LA LOI — RENSEIGNEMENTS LE BAIL DE MAISONS

Au mois de février, la plupart des ouvriers songent à déménager ou à renouveler leur bail. Quelques-uns, (sont-ils heureux ou malheureux ?), sont propriétaires; la majorité transporte, quasi chaque année, son ménage d'une maison à une autre.

En loi, le bail de maisons donne lieu à de multiples problèmes. La question était posée, l'autre jour, de savoir si le locataire doit avertir son propriétaire qu'il n'entend plus demeurer chez lui à l'expiration de son bail. A cela, deux réponses différentes, selon qu'il existe un bail écrit pour l'année courante ou qu'il ne s'agisse que d'un renouvellement d'un ancien bail, lequel renouvellement s'est opéré sans qu'il intervienne un nouveau contrat.

S'il y a un bail dans lequel il est stipulé qu'à telle date, le bail prendra fin, point n'est besoin alors d'avis de la part du locataire. Automatiquement, à la date indiquée, le contrat de louage sera fini.

Au contraire, si, comme la chose arrive souvent, il n'existe pas de bail pour l'année actuelle, mais que le locataire ne se trouve dans les lieux loués qu'en vertu d'un renouvellement tacite d'un ancien bail, il faudra avis. Il s'agit dans ce cas de ce que la loi appelle la tacite reconduction et alors, si le bail primitif était fait pour un an, il faut un avis de trois mois "francs". Par trois mois francs, on entend trois mois complets, autrement dit, un avis de trois mois, pour le mois de mai, doit être donné au plus tard le 31 janvier précédent.

Il est entendu aussi — en vertu de l'usage — que le locataire a trois jours après l'expiration de son bail pour déménager. Donc un bail dont l'expiration est fixée au 30 avril ne se termine que le 3 mai.

Tél. CLairval 3455

Coopérative de Lait et Crème de Montréal

LAIT, CRÈME, BEURRE, OEUFs.

4101, NOTRE-DAME E.,

MONTRÉAL

Tél.: HARbour 6550

FRS. ROBITAILLE ENRG.

TAILLEUR — VALET SERVICE

HABITS FAITS SUR MESURE

Pressage et Réparations de tous genres

Essayez notre système d'abonnements

466, rue CRAIG est, près Viger, MONTRÉAL



Tél. AMherst 2562

J. B. BERGERON

*Entrepreneur de
pompes funèbres
et embaumeur*

SALONS
MORTUAIRES

4228, Avenue PAPINEAU
Vis-à-vis l'église Im.-Cone.

Tél.: DOLLard 7604.

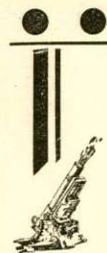
L. BEAULIEU & CIE

Manufacturiers d'eaux Gazeuses

"ORANGE DEE-LIGHT"

Nous sommes les fournisseurs des Syndicats Catholiques. Encouragez-nous en demandant ORANGE DEE-LIGHT. En vente dans tous les restaurants et épiceries ou chez le manufacturier.

5309, RUE DES CARRIÈRES, MONTRÉAL



CARTES GRAVÉES...
une spécialité !

TRAVAIL SOIGNÉ
SERVICE RAPIDE
PRIX RAISONNABLES

THÉRIEN FRÈRES LIMITÉE

Imprimeurs-Thermographes-Éditeurs-Relieurs-Graveurs

HARbour 5288* 334 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL

Tél. FRontenac 2147

*Nous recommandons les produits
de la maison*

J.-A. DÉSY Limitée

Importateurs et Manufacturiers

Café, Thé, Confitures, Beurre d'arachide et Beurre d'érable, etc., etc.

1459 AVE DELORIMIER, MONTRÉAL

Tél. FRontenac 0662

Spécialités: Tributs Floraux, Bouquets de Mariés.

**Mademoiselle A. LA FLÈCHE
FLEURISTE**

Un escompte spécial accordé aux membres des Syndicats Catholiques.

1256 RUE ONTARIO EST, MONTRÉAL
(Ouvert le dimanche et tous les soirs)

Tél AMherst 5544

Tél. CHerrier 0376

PHARMACIE PINSONNAULT

1390 ONTARIO EST, coin Plessis, MONTRÉAL

LA SEMAINE DE 40 HEURES Au Cercle Léon XIII

“Ceux qui, aujourd’hui, réclament une réduction de la durée du travail ne se basent plus sur le besoin qu’a l’ouvrier de protéger sa santé, de refaire ses forces ou de jouir de son foyer. L’introduction de la semaine de quarante heures aurait uniquement pour but de remédier à un malaise actuel et nécessairement temporaire, la crise du chômage.” C’est par ces paroles que M. Léonce Girard, démontrait à la dernière assemblée du Cercle Léon XIII l’opportunité du projet étudié à Genève de réduire la semaine de travail à 40 heures.

La mesure qu’adoptera Genève, continua le conférencier, devra, par ce fait, être nécessairement temporaire. Il serait en effet inutile de tenter une législation permanente dans un temps de mécontentement comme celui que nous traversons. De plus l’expérience d’une loi temporaire sera très utile lorsque, en temps normal, on tentera de faire une législation permanente. La limitation de la semaine de travail aura des avantages particuliers lorsque l’activité commencera à reprendre; si la durée du travail est limitée, les industriels seront forcés de prendre un personnel plus nombreux au lieu de faire travailler le même personnel plus longtemps.

L’adoption de la semaine de 40 heures devra être également une mesure internationale, parce que nécessairement il faudra tôt ou tard reviser les salaires de manière à ce que les ouvriers gagnent le nécessaire à la vie. Il en résultera une augmentation du coût de la production, ce qui aura pour effet, si la mesure n’est pas internationale, de rendre la concurrence impossible aux pays qui adopteront la semaine de 40 heures.

MODE D’APPLICATION

Une convention sur la semaine de 40 heures, a dit M. Girard, ne doit pas être trop large, pour qu’elle puisse avoir une application uniforme; elle ne doit pas non plus entrer dans trop de détails pour qu’elle reste applicable dans les économies nationales. Il sera nécessaire que la durée du travail à autoriser soit nettement limitée, que soit aussi nettement défini le nombre d’heures supplémentaires autorisées pour les travaux d’urgence. Les économies nationales devront avoir toute la latitude possible pour en faire l’aménagement. A elles appartiendra soit de réduire la durée quotidienne du travail, soit de supprimer une journée dans la semaine et de légiférer sur le travail du dimanche.

CHAMP D’APPLICATION

Il semble que le mode le plus pratique d’application d’une telle mesure consisterait à l’introduire par étapes, par groupes d’industries ou de métiers, en commençant par les groupes où l’application est la plus facile. Il y a des emplois où cette réglementation n’est pas applicable, par exemple l’agriculture

et le service domestique. Elle sera d’application difficile chez les employés de bureau et du commerce; l’expérience d’Allemagne nous démontre, en effet, que tenter d’appliquer une réduction des heures de travail à ces employés avait pour résultat de faire couper les traitements sans pour cela faire augmenter le personnel, les patrons faisant consentir son employé à faire des heures clandestines non-rémunérées. De même encore sera-t-elle difficile d’application dans les industries qui ont un personnel restreint. Là où cette mesure sera parfaitement applicable, il faudra exempter un pourcentage de salariés à cause du personnel difficilement remplaçable employé aux postes de surveillance et de direction.

AJUSTEMENT DES SALAIRES

Une fois cette mesure adoptée, a dit le conférencier, il faudra nécessairement voir à ce que les salaires soient ajustés. C’est nécessaire au point de vue social tout d’abord parce que l’ouvrier doit gagner un salaire qui lui permette de vivre avec sa famille. C’est souhaitable au point de vue lutte contre le chômage, puisque ce n’est pas en enlevant le pouvoir d’achat à la masse de la population que l’on donnera plus d’activité aux industries. La difficulté réside en ce que les salaires ne sont pas fixés par une législation nationale ou internationale mais par contrats individuels ou collectifs. Il sera difficile au Bureau International du Travail de fixer une majoration dans les salaires qui puisse avoir un résultat pratique. Souhaitons que des conventions entre patrons et ouvriers parviennent à cette fin.

En tout cela, il ne faut pas perdre de vue une considération importante entre toutes, a dit, en conclusion, le conférencier, c’est qu’il faut prendre tous les moyens possible pour soulager les souffrances que fait naître le chômage.

UN TROISIÈME MOYEN DE COMBATTRE LE COMMUNISME

On propose deux moyens de combattre le communisme. Le premier consiste à demander à l’autorité de prohiber les assemblées et discours communistes. C’est le moyen le plus demandé, mais ce n’est pas le plus pratique. Le second moyen consiste à combattre les abus du capitalisme: c’est un moyen plus urgent. Mais il y a un troisième moyen, pratique pour tous. Il consiste à encourager les ouvriers de l’ordre et démontrer que nous avons chez nous mieux que tout ce que les communistes peuvent offrir. Nous avons des Syndicats Catholiques où sont groupés des ouvriers de tous les métiers; que toutes les sociétés nationales, que tous les citoyens leur donnent leur encouragement et les ouvriers ne songeront même pas à aller se joindre aux communistes. Ils viendront chez nous et resteront des citoyens respectueux de l’ordre établi.

J. B. DELISLE

Tél. HARbour 3876



IMPRIMEURS
RELIEURS
GRAVEURS

4473-75 rue St-Denis

Montréal

Tél. HARbour 3473

REMBOURREUR
ARTISTIQUE
ET
POLISSEUR.



AL. AUBRY

Fournitures faites sur commande - Draperies
et Housses.

Réparations générales - Estimation gratuites.

3458, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL

Tél. AMherst 7080

EUGÈNE HARDY
ENCADREUR

Spécialisté : Vente de motifs tissus soie

4371 AVENUE PAPINEAU, - MONTRÉAL

EUGÈNE HARDY
SERRURIER

Fabricant de Clef Maître pour maison appartement. — Clef et
serrure d'auto de toute marque.

4371 AVENUE PAPINEAU, - MONTRÉAL

Hon. Es. L. Patenaude Gustave Monette Ephrem Monette
Alphonse L. Patenaude Adolphe Routhier

Patenaude, Monette, Filion et Patenaude
AVOCATS

425 AVE VIGER Tél. HARbour 3154-55 MONTRÉAL

**ENCOURAGEZ LES IMPRIMEURS
AYANT L'ÉTIQUETTE**



HUIT ateliers importants ont signé dernièrement des contrats d'atelier FERMÉ avec notre Conseil d'Imprimerie. Ce sont :

THÉRIEN FRÈRES Limitée, 334, rue Notre-Dame Est.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 430, rue Notre-Dame est;

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 430, rue Saint-Gabriel;

ARBOUR & DUPONT, Limitée, 429, rue Lagachetière est;

L'ÉCLAIREUR, 1725, rue Saint-Denis;

L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS, 7400 Blvd St-Laurent;

L'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260 Bordeaux;

L'IMPRIMERIE A. MÉNARD, 1124 Marie-Anne Est.

Ces ateliers paient à leur ouvriers des salaires raisonnables. Nous prions tous les amis des Syndicats catholiques de leur donner leur encouragement.



"Un digne tribut à l'habileté"

Une coupe d'argent — que l'on gagne et que l'on garde toute sa vie — quelque chose qui rappellera constamment aux futurs membres du Club les grands exploits sportifs de toutes sortes.

Quartiers généraux des trophées

Prix à partir de \$1.00

Ecrivez pour notre catalogue

DAOUST & FILS LIMITÉE
3699, RUE SAINTE-CATHERINE EST
Tél. FRontenac 5535

Vous trouverez
chez

J. E. BEAUSEJOUR

 A CHAQUE MEMBRE UN CADEAU SERA DONNÉE AVEC L'ACHAT D'UNE LIVRE DE TABAC.

1176 Ontario Est, coin Montcalm
Tél. FRontenac 0280

Le plus grand assortiment de tabac en feuilles de Montréal. — 20 variétés de belles feuilles à votre disposition. Prix les plus bas; 10c la livre en montant.

Succursale: 2608 Notre-Dame O., près Charlevoix
Tél. Fltroy 0383

Le Tarif et l'Industrie de la Chaussure

Le manque de protection, la mauvaise concurrence, la surproduction, la mode, les méthodes d'achats, le coût trop élevé des frais généraux ont causé la période d'arrêt que nous traversons actuellement.

Durant le conflit mondial le Canada n'avait pas besoin de haute protection; les pays exportateurs étaient occupés aux industries de guerre et la chaussure anglaise, allemande et américaine n'était pas en grande quantité sur notre marché. Alors le Canada raffermit son commerce et même put exporter sa chaussure aux Etats-Unis, dans le Royaume-Uni, à Terre-Neuve, en Argentine, en Nouvelle-Zélande, etc.

Le tableau suivant nous montre le progrès de cette exportation de 1916 à 1921.

Année	Royaume-Unis	Etats-Unis	Autres pays	Exportation total
1916	\$ 88.774	\$ 81.531	\$ 361.290	\$ 537.595
1917	720.572	151.193	79.221	\$ 951.687
1918	534.719	347.971	22.397	905.087
1919	495.977	400.641	253.716	1.130.334
1920	2,754.076	350.874	2.574.770	5.679.720

Au lendemain de la guerre, les manufacturiers de Québec constatèrent la perte de leur marché. Cela était dû à la reprise générale des industries, à la dépréciation des devises des divers pays européens et des barrières douanières élevées. Nos exportations de chaussures tombèrent à \$1,441,338. et durant des années elles déclinèrent jusqu'à \$130.034.

Les pays étrangers se sont protégés; l'Australie a imposé un droit de 50½%, la Nouvelle-Zélande de 28½%, Terre-Neuve applique un droit de 44% et en plus une taxe de vente de 5%, le Ministre du Commerce et de l'industrie du Travail des Pays-Bas exige toutes sortes de formalités qui les favorisent à notre détriment, l'Espagne impose un droit trois fois plus élevé que celui demandé sur les chaussures américaines et anglaise. Pour le Japon la chaussure est un objet de luxe; le gouvernement applique un droit de 100% ad valorem. Les pays sud-américains prélèvent un droit spécifique sur les importations de chaussure. La diminution de nos ventes aux Etats-Unis se comprend facilement dès qu'on sait qu'à cette époque l'industrie de la chaussure chez nos voisins traverse une période très difficile et que ce marché était saturé de produits. Tout ce que le Canada exporte c'est l'article de sport, bottines pour gouret, mais là encore le tarif est augmenté.

A ce moment le tarif canadien sur la chaussure étrangère n'était pas très élevé; en 1921 il était comme suit:

ITEM 611

Chaussure à semelles chevillées ou fixées au fil métallique et non cousues, à semelles non débordantes.

Tarif préférentiel	Tarif intermédiaire	Tarif général
15%	22½%	25%

ITEM 611-A

Chaussures, pantoufles ou fausses semelles de toute matière.

Tarif préférentiel	Tarif intermédiaire	Tarif général
17½%-1/10	27½%	30%

Le marché canadien d'alors restait ouvert aux pays étrangers et ces derniers en profitèrent pour introduire leurs marchandises.

Notre commerce d'exportation de chaussure n'a été que temporaire et seuls les prévoyants en très petit nombre ont su faire les réserves nécessaires. Les autres crièrent alors à la protection qu'ils croyaient être le seul remède à la crise qui sévissait. Nous verrons plus bas qu'il existe d'autres moyens de remédier à cette crise.

Les manufacturiers de la chaussure canadienne durent attendre neuf ans avant de voir le gouvernement augmenter les droits d'entrée sur la chaussure étrangère. Ces droits sont en force depuis le 17 septembre 1930. Voici les changements qui furent faits pour les items 611 et 611-A du tarif canadien.

ITEM 611

Chaussures à semelles chevillées ou fixées au fil métallique non cousues, à semelles non débordantes.

Tarif préférentiel	Tarif intermédiaire	Tarif général
15%	25%	35%

ITEM 611-A

Chaussures pantoufles ou fausses semelles de toutes matières.

Tarif préférentiel	Tarif intermédiaire	Tarif général
25%-1/10	35%	40%

Cette hausse du tarif n'est pas suffisante pour sortir l'industrie de la chaussure du marasme ou elle est depuis dix ans. Voici ce qu'écrivit M. L. C. Van Geel, président de la Tillsonburg Shoe Limited dans le magazine Shoe & Leather Journal: "The upward revision of the imports duties on shoes is bound to have a beneficial effect on the Canadian Shoe Industry in my opinion. On the other hand it is no panacea for the ills of the industry. Any shoe-manufacturer who imagines that the increased protection is going to

remove his difficulties for him will be disillusioned. The abnormally keen competition is our greatest problem and no tariff law can eliminate that."

En effet quel bienfait ce tarif a-t-il apporté à l'industrie de la chaussure dans la province de Québec? Certes il y a eu une légère poussée d'activité pour le commerce intérieur car pour celui extérieur on ne peut en juger, tous les pays à la suite de la dépression actuelle ayant imposé des droits d'entrée sur les marchandises étrangères. Les Etats-Unis, le pays où nous vendons pour \$267,441. sur une exportation de \$383.186. (en 1929) ont haussé leur tarif à 20% — les manufacturiers de la chaussure française demandent à leur gouvernement la protection, — l'Allemagne est bien protégée puisque la Tchécoslovaquie ne peut exporter, — la Hollande possède un droit d'entrée de 8% ad valorem. En un mot l'association politique étrangère rapporte que depuis le 1er juillet 1930, 70 nations et colonies ont augmenté leur échelle tarifaire.

Cette activité ne s'est pas fait beaucoup sentir dans la province de Québec. La Gazette du Travail du mois de novembre 1931 rapporte que le progrès pour les cuirs et produits est sensible surtout en Ontario. Par contre aux environs du mois d'octobre la province de Québec eut un léger déclin dû à la fusion de deux de ses manufacturiers et à la désertion d'une autre qui émigra en Ontario les conditions étant plus avantageuses.

La vraie cause du malaise actuel dans l'industrie de la chaussure est due à l'âpre concurrence que se font les fabricants et la hausse du tarif ne pourra seule ramener la prospérité.

P. E. G.

COMMERCE DE L'ARGENT

Le grand abus de la Bourse est le commerce de l'argent; car les valeurs mobilières, les titres de crédit, que ce soient des actions ou des obligations, sont tous des signes représentatifs de l'argent, qui lui-même est un signe représentatif des marchandises que cet argent peut obtenir. A la Bourse, on fait le trafic des valeurs mobilières, disons des actions, qui sont représentées par des certificats, qui se vendent cent dollars aujourd'hui: c'est la cote de la Bourse. Tout serait parfait si chaque certificat avait une valeur fixe, comme notre papier-monnaie. Mais ces certificats, maintenant qu'ils sont entrés en Bourse, sont devenus objets de commerce, et objet très variables; ils baissent aujourd'hui, ils monteront demain. Enfin la valeur de ces certificats est si peu fixe, que celui qui valait cent dollars aujourd'hui, en vaudra peut-être deux cents dans un an. Et ceux qui avaient en porte-feuille des milliers de ces actions, s'ils veulent les vendre, — et ils n'attendaient que ce moment pour les vendre, — doubleront leur capital, sans parler des dividendes qu'on leur a distribués pendant cette année. Et l'on est devenu millionnaire sans travail, sans effort, sans frais, sans risque, sans grande dépense ni de talent ni d'énergie.

UNE INITIATIVE NECESSAIRE

La Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises.

En vue de répondre aux demandes de secours que multiplie la difficulté des temps et d'utiliser les dons du public au mieux des intérêts du pauvre, des hommes et des femmes charitables ont fondé la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises. La Fédération groupe les oeuvres suivantes: l'Aide à la femme, l'Aide aux enfants pauvres (l'Aide aux enfants infirmes, le Camp du Lac Vert, les camps David-Perron, la Colonie Jeanne d'Arc, la Colonie des Grèves), l'Assistance maternelle, l'Assistance publique, l'Association canadienne-française des aveugles, la Fédération d'hygiène infantile, l'Institut national canadien pour les aveugles, la Maison Ignace-Bourget, le Patronage St-Vincent-de-Paul, le Refuge de Notre-Dame de la Merci, le Secours aux chômeuses.

La Fédération s'efforce de rallier l'élite de chaque paroisse, afin de réunir en faisceau toutes les bonnes volontés dont le concours est indispensable au succès de sa campagne de souscription. Elle fait particulièrement appel aux dames, aux hommes de profession et aux hommes d'affaires, et compte que leur dévoûment et leur générosité seront à la hauteur des besoins de nos compatriotes indigents, dont les malheurs immérités ne sauraient laisser personne indifférent.

La campagne de souscription en faveur des oeuvres affiliées à la Fédération s'ouvrira le 1er avril. Que chacun veuille bien donner selon ses ressources. Il s'agit d'une manifestation de solidarité nationale. L'honneur, autant que le devoir, nous engage donc tous à faire notre part.

CHEZ LES EMPLOYÉS DES POSTES

A notre assemblée du 20 janvier 1933 nous avons élu les délégués de notre Association au Conseil Central. Ce sont MM. Egide Gingras, président; Paul Arcand, 1er vice-président; Paul Clermont, 2ème vice-président; Wilfrid Daoust, administrateur d'assurance; Ven. Laberge, secrétaire-trésorier et J. P. Malo et Omer Gravel, directeurs.

V. LABERGE

Sec.-trésorier

Tél. CHerrier 3431

Vente et Service des Batteries EXIDE.

COLLETTE BATTERY SERVICE

Service de batteries pour les membres des Syndicats Catholiques et Nationaux.

Réparation du système électrique d'automobile.
Batteries chargées, réparées et emmagasinées.

1300 DEMONTIGNY EST, MONTRÉAL

PNEUS NEUFS ET USAGÉS — BATTERIES RÉPARÉES ET RECHARGÉES

LAURIER BATTERY

M. WILFRID PROULX, Gérant

98 AVENUE LAURIER OUEST

Vulcanisation de Pneus — Réparations de démarreurs, générateurs, etc.

Accessoires d'automobiles, Gazoline, huiles

Service rapide et courtois. Appelez pour un essai
DOLLARD 8332

HArbour 9175-9176

Confiez votre déménagement au

DIAMOND TRUCK CO. LTD.

Déménagement local et longue distance.
Prix modérés et satisfaction garantie.

Téléphonez-nous et nous vous indiquerons avec plaisir nos prix.

2023 Blvd ST-LAURENT, - MONTRÉAL

Tél. CHerrier 1133

Service de Pneu des Syndicats Catholiques et Nationaux pour le centre de la ville.

CITY TIRE SHOP

V. GRENIER, Prop.

Vulcanization de pneu, pneus neufs et usagés et service général.

Escompte spécial aux membres.

1123 DORCHESTER EST, MONTRÉAL

Garage:
Tél. CALumet 3179

Résidence:
Tél. CHerrier 8489

Garage Brosseau & Frère

RÉPARATIONS GÉNÉRALES

Peinture Duco

Gazolines, Huiles, Batteries chargées, Radiateurs et Emmagasiner

5873 RUE DES ÉCORES, MONTRÉAL
(Entre Des Carrières et Boulevard Rosemont)

Tél. HArbour 2390

A. BEAUREGARD, Prop.

Station de service de pneu des membres des Syndicats Catholiques Nationaux.

MODEL TIRE VULCANIZING ENRG.

Spécialité: Vulcanization de pneus.

Pneus neufs et usagés à vendre. Service et vente de batteries et vitres d'automobiles.

Service spécial aux membres.

366 AVE DES PINS EST, MONTRÉAL

LE SIROP
du
DOCTEUR GARNIER

vous débarrassera des
TOUX, RHUMES, BRONCHITES,
ENROUEMENTS, etc.

35c la bouteille.

EN VENTE
DANS TOUTES
LES BONNES
PHARMACIES

Agents spéciaux :

Tonifiez-vous !
L'HISTO-FER
du
DOCTEUR GARNIER

est un tonique puissant et un reconstituant de qualité supérieure.

\$1.25 la bouteille.

PHARMACIES MODÈLES GOYER

256 STE-CATHERINE EST
(Près Ste-Elisabeth)

Téléphones :
HArbour 6883 CHerrier 6262
" 7980 FRontenac 9761

1278 STE-CATHERINE EST
(Coin Visitation)

LES VÊTEMENTS

Semi-ready

POUR vos CHAPEAUX
vos VÊTEMENTS et
vos CRAVATES, encouragez des marchands qui vous sont sympathiques.

Savoy

349, RUE SAINTE-CATHERINE EST



AU SERVICE DE TOUS

Notre Banque est établie pour vous servir. Elle peut vous offrir toutes les facilités bancaires dont vous avez besoin. Elle est établie en quatre provinces de l'Est du pays. Elle possède des correspondants dans les principales parties du monde. Son personnel courtois et empressé est à vos ordres.

Consultez le gérant de notre succursale la plus rapprochée.

La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormisdas LAPORTE, K.B., C.P., *Président*
Chs.-A. ROY, *Gérant-Général*

Examens et consultations gratuites concernant tout genre d'assurances.

VOYEZ

ARMAND R. LAVERGNE

Commissaire Cour Supérieure
COURTIER EN ASSURANCES

VIE - FEU - VOL - AUTOMOBILE - ACCIDENT
MALADIE - RESPONSABILITES - ETC., ETC.

Bureau:
7708, rue St-Hubert
Tél. CA. 5444

Résidence:
7496, rue Boyer
Tél. CA. 8642

Argent à prêter et règlement de successions

EMILIEN DUCHARME

NOTAIRE

Etude:
354 STE-CATHERINE E.
Coin St-Denis - Suite 72-74
Tél.: HArbour 9922

Bureau du Soir:
6671 RUE SAINT-DENIS
Tél.: CRescent 6213

Tél.: CRescent 8484

Fournisseurs de charbon des Syndicats Catholiques et Nationaux, quartier Nord de la ville.

JOS. TRUDEAU

MARCHAND DE BOIS, CHARBON
DE TOUTE SORTE.



ENCOURAGEZ-NOUS



6275 DE ST-VALIER, MONTRÉAL